

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



FLORDIMEX CBW

Version 3.0

Date de révision 16.03.2016

Date d'impression 16.03.2016

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : FLORDIMEX CBW

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Régulateur de croissance pour les plantes.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Nufarm S.A.S
28 boulevard Zéphirin Camélinat
92230 Gennevilliers
Téléphone : +330140855050
Téléfax : +330147922545
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : FDS@fr.nufarm.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nufarm S.A.S. : 01 40 85 51 15
Organisme Français INRS : 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1	H290: Peut être corrosif pour les métaux.
Corrosion cutanée/irritation cutanée, Sous-catégorie 1B	H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



FLORDIMEX CBW

Version 3.0

Date de révision 16.03.2016

Date d'impression 16.03.2016

	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	: Prévention:	
	P260	Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
	P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
	Intervention:	
	P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou avec les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou prendre une douche.
	P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
	Elimination:	
	P501	Éliminer le contenu/récipient via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Etiquetage supplémentaire:

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

2.3 Autres dangers

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulative et toxique (PBT).

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



FLORDIMEX CBW

Version 3.0

Date de révision 16.03.2016

Date d'impression 16.03.2016

Nature chimique : Concentré soluble (SL)

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrem ent	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
2-butoxyéthanol	111-76-2 203-905-0 01- 2119475108- 36	Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315	1W/W - 25W/W
Ethephon	16672-87-0 240-718-3	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1C; H314 Aquatic Chronic 2; H411 Acute Tox. 4; H332	40 W/W

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau.
Ne PAS faire vomir.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants:
Irritation
Eruption
- Troubles gastriques/intestinaux
- Lacrimation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



FLORDIMEX CBW

Version 3.0

Date de révision 16.03.2016

Date d'impression 16.03.2016

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Produits de combustion dangereux : Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. (voir section 10).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 8.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



FLORDIMEX CBW

Version 3.0

Date de révision 16.03.2016

Date d'impression 16.03.2016

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Récupérer avec un produit absorbant inerte (ex sable, liant universel ...).
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8 et voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Équipement de protection individuel, voir section 8.

Éviter la formation d'aérosols.

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Protéger de la chaleur.

Température de stockage: 0 - 50°C

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



FLORDIMEX CBW

Version 3.0

Date de révision 16.03.2016

Date d'impression 16.03.2016

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun(e)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Butoxyéthano I	111-76-2	TWA	20 ppm 98 mg/m ³	12-2009	EU ELV (limite maximum d'exposition.)
Information supplémentaire	:	peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peauIndicatif			
		STEL	50 ppm 246 mg/m ³	12-2009	EU ELV
Information supplémentaire	:	peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peauIndicatif			
		VME	10 ppm, 44 mg/m ³	07-2012	VME . INRS
Information supplémentaire	:	*: Risque de pénétration percutanéeValeurs limites réglementaires indicatives			
		VLCT (VLE)	50 ppm 246 mg/m ³	07-2012	INRS
Information supplémentaire	:	*: Risque de pénétration percutanéeValeurs limites réglementaires indicatives			

Si la sous-section est vide, aucune valeur n'est applicable.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel : Gants en nitrile

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



FLORDIMEX CBW

Version 3.0

Date de révision 16.03.2016

Date d'impression 16.03.2016

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: laiteux
Odeur	: Presque inodore
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: 1,8, à 20 °C pH d'une dilution aqueuse a 1%
Point/intervalle de fusion	: > -10 °C
Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C
Point d'éclair	: > 111 °C
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: 2.300 Pa à 20 °C
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1,2085 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	: complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: -0,63 à 20 °C pH: 2 log Pow: -1,89 à 20 °C pH: 7

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



FLORDIMEX CBW

Version 3.0

Date de révision 16.03.2016

Date d'impression 16.03.2016

log Pow: -1,81 à 20 °C

pH: 8

Température d'auto-inflammabilité : > 600 °C

Température d'inflammation : Donnée non disponible

Décomposition thermique : 250 - 400 °C

Viscosité, dynamique : 4,54 mPa.s
Méthode: DIN 53019

Viscosité, cinématique : 2,52 mm²/s à 40 °C

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

aucun(e)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Corrosif pour les métaux en présence d'eau ou d'humidité, Risque de dégagement d'éthylène en cas d'augmentation de pH

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

Reaction exothermique avec les bases fortes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aluminium et ses alliages
Des bases fortes

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



FLORDIMEX CBW

Version 3.0

Date de révision 16.03.2016

Date d'impression 16.03.2016

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	: Oxydes de carbone Chlorure d'hydrogène gazeux Composés du phosphore
Autres informations	: Oxydes de carbone Chlorure d'hydrogène gazeux Composés du phosphore

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat: > 2.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 Rat: > 2.000 mg/kg
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: Lapin
Résultat: Corrosif
Substance d'essai: Test sur la matière active
Provoque des brûlures de la peau.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Résultat: Risque de lésions oculaires graves.
pH: 1.6 pas de test réalisé
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : n'a pas d'effet sensibilisant.
- Mutagénicité sur les cellules germinales
- Génotoxicité in vitro : Donnée non disponible
- Cancérogénicité : Donnée non disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Donnée non disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Donnée non disponible

Composants:

2-butoxyéthanol :

- Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 500 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



FLORDIMEX CBW

Version 3.0

Date de révision 16.03.2016

Date d'impression 16.03.2016

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : 1.100 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Ethephon :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat, femelle: 2.275 mg/kg

DL50 Rat, mâle: 2.525 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: 3,26 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 Rat: > 983 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: Lapin
Résultat: Corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: Lapin
Résultat: Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: n'a pas d'effet sensibilisant.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus subspicatus): 98 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Composants:

Ethephon :

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 123,6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



FLORDIMEX CBW

Version 3.0

Date de révision 16.03.2016

Date d'impression 16.03.2016

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 160 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues : CE50 (Chlorella vulgaris): 20,9 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- CE50b (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)): > 1,6 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 43 mg/l
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 67 mg/l
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

- Biodégradabilité : Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.
- Élimination physico-chimique : Donnée non disponible

Composants:

Ethephon :

- Biodégradabilité : Non facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

- Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.
- Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,63 à 20 °C
log Pow: -1,89 à 20 °C
log Pow: -1,81 à 20 °C

Composants:

Ethephon :

- Bioaccumulation : On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).
- Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,63 à 20 °C
log Pow: -1,89 à 20 °C
log Pow: -1,81 à 20 °C

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

- Mobilité : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



FLORDIMEX CBW

Version 3.0

Date de révision 16.03.2016

Date d'impression 16.03.2016

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

- Evaluation : Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.
- : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulative et toxique (PBT).
- : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

- Information écologique supplémentaire : Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Les emballages commerciaux peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.
- Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.
Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.
- Les reliquats de produit peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

- ADR : 3265
IMDG : 3265
IATA : 3265

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

- ADR : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A
(Ethephon)
- IMDG : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A
IATA : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



FLORDIMEX CBW

Version 3.0

Date de révision 16.03.2016

Date d'impression 16.03.2016

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 8
IMDG : 8
IATA : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8
Code de restriction en tunnels : (E)

IMDG
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8
No EMS Numéro : F-A,S-B

IATA
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR
Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG
Polluant marin : oui

IATA
Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Stockage : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 4511

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



FLORDIMEX CBW

Version 3.0

Date de révision 16.03.2016

Date d'impression 16.03.2016

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Texte complet pour phrase H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.

Information supplémentaire

Autres informations : Attention, la convention utilisée dans ce document pour les valeurs numériques est démontrée par cet exemple: 2,000 est le chiffre "deux" (avec 3 chiffres derrière la virgule) et non pas "deux mille"; le chiffre 1.000 est "mille" et non pas "un".

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les modifications sont marquées sur le bord gauche par : II

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.